

# AUDITEURO P

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

\*\*\*\*\*

207, Avenue Willy Brandt

Boite 304

59777 EURALILLE

\*\*\*\*\*

Téléphone : 03.20.07.79.51

www.auditeurop.com

**ASSOCIATION MUSEE PORTUAIRE  
DUNKERQUE**

**ACMAPOR**

9, quai de la Citadelle

59140 - DUNKERQUE

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 DECEMBRE 2019**

A l'Assemblée générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MUSEE PORTUAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 8 Septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Evènement particulier post clôture – Covid 19 » de l'annexe et les faits majeurs postérieurs à la clôture.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'Association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président arrêté par le Conseil d'Administration le 8 Septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 14 Septembre 2020

Le commissaire aux Comptes  
AUDITEUROP



Vincent Hamou, Associé

**BILAN ANNÉE 2019**

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENT	NET AU 31/12/19	AU 31/12/18	PASSIF	AU 31/12/19	AU 31/12/18
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					RÉSERVES	85 508,33	85 508,33
LOGICIEL	64 354,17	53 671,75	10 682,42	23 312,60	RÉSERVE RECONSTITUTION COLLECTION	74 415,13	74 415,13
MÉDIA/AUDIO VISUEL	15 250,00	0,00	15 250,00	15 250,00	RÉSERVE PROJET ASSOCIATIF	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					FONDS D'INVESTISSEMENT	118 910,23	118 910,23
MATÉRIEL INDUSTRIEL	86 682,19	65 515,53	21 166,66	17 594,12	REPORT À NOUVEAU	-38 531,08	30 809,07
AGENCEMENTS	894 793,58	401 818,36	492 975,22	497 725,67	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-70 573,87	-69 340,15
MATÉRIEL DE TRANSPORT	14 615,20	4 080,08	10 535,12	14 188,92	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (NETTES)	1 663 525,74	1 626 361,63
MATÉRIEL INFORMATIQUE	127 596,62	118 917,80	8 678,82	15 003,28	SUBVENTIONS	1 687 722,35	
MATÉRIEL MULTIMÉDIA	116 055,44	106 292,91	9 762,53	6 509,70	AMORTISSEMENTS	24 196,61	
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE	33 784,48	33 784,48	0,00	0,00			
MATÉRIEL MOBILIER DE BUREAU	124 249,67	110 318,16	13 931,51	17 655,84	<b>TOTAL 1</b>	<b>1 833 254,48</b>	<b>1 866 664,24</b>
COLLECTIONS	1 253 068,75		1 253 068,75	1 246 195,75	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
FONDS D'EXPOSITIONS	39 006,64	39 006,64	0,00	0,00	FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS	10 000,00	10 000,00
PATRIMOINE FLOTTANT	125 371,68		125 371,68	125 371,68	<b>TOTAL 2</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
BIBLIOTHÈQUE	145 691,40	145 691,40	0,00	0,00	<b>PROVISIONS</b>		
IMMOBILISATIONS EN COURS					PROVISIONS POUR RISQUES	2 318,00	0,00
IMMOS CORPORELLES EN COURS	2 664,00		2 664,00	2 664,00	PROVISIONS POUR CHARGES	343 091,72	308 435,49
AVANCES ET ACOMPTES	0,00		0,00	35 751,30	<b>TOTAL 3</b>	<b>345 409,72</b>	<b>308 435,49</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					<b>DETTES</b>		
DÉPÔTS & CAUTIONNEMENTS	60,98		60,98	60,98	EMPRUNTS	10 580,87	
<b>TOTAL 1</b>	<b>3 043 244,80</b>	<b>1 079 097,11</b>	<b>1 964 147,69</b>	<b>2 017 283,84</b>	INTÉRÊTS COURUS À PAYER	342,50	584,05
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					CLIENTS AVANCES & ACOMPTES RECUS	76,00	153,00
STOCKS	86 744,25	71 237,25	15 507,00	16 288,71	FOURNISSEURS	90 614,19	75 073,22
AVANCES SUR COMMANDES	4 898,28		4 898,28	1 098,01	COMMUNAUTE URBAINE	248 282,00	223 932,00
CLIENTS	46 181,39		46 181,39	10 582,12	DETTES FISCALES ET SOCIALES	256 156,95	221 776,95
AUTRES CRÉANCES	520 806,95		520 806,95	553 066,58	DETTES SUR IMMOS & COMPTES RATTACHÉS	5 549,38	51 566,50
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	0,00		0,00	0,00	AUTRES DETTES	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS	240 619,84		240 619,84	165 000,87	<b>TOTAL 4</b>	<b>611 601,89</b>	<b>573 085,72</b>
<b>TOTAL 2</b>	<b>899 250,71</b>	<b>71 237,25</b>	<b>828 013,46</b>	<b>746 036,29</b>	<b>RÉGULARISATIONS</b>		
<b>RÉGULARISATIONS</b>					PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	30 946,29	37 496,22
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	39 051,23		39 051,23	32 361,54	<b>TOTAL 5</b>	<b>30 946,29</b>	<b>37 496,22</b>
<b>TOTAL 3</b>	<b>39 051,23</b>		<b>39 051,23</b>	<b>32 361,54</b>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 981 546,74</b>	<b>1 150 334,36</b>	<b>2 831 212,38</b>	<b>2 795 681,67</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 831 212,38</b>	<b>2 795 681,67</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT ANNÉE 2019**

	AU 31/12/19	AU 31/12/18	AU 31/12/17
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>449 426,99</b>	<b>307 262,91</b>	<b>375 197,02</b>
PRESTATIONS DE SERVICES	297 618,21	244 471,42	302 464,39
PRODUITS ACTIVITÉS ANNEXES	151 808,78	62 791,49	72 732,63
<b>PRODUCTION IMMOBILISÉE</b>	<b>0,00</b>	<b>47 292,94</b>	<b>63 552,01</b>
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>1 433 200,70</b>	<b>1 486 746,33</b>	<b>1 526 926,82</b>
<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>			
CONSEIL RÉGIONAL	308 003,37	310 000,00	310 000,00
COMMUNAUTÉ URBAINE	565 000,00	565 000,00	565 000,00
VILLE DUNKERQUE	41 338,00	41 338,00	41 338,00
GPMD	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>SUBVENTIONS AFFECTÉES</b>			
COMMUNAUTÉ URBAINE	486 350,00	527 527,00	546 001,00
DRAC	2 000,00	5 000,00	0,00
COMMUNES CONVENTIONNÉES	20 509,33	20 555,10	21 857,50
AUTRES SUBVENTIONS	0,00	7 326,23	26 370,32
GPMD	0,00	0,00	6 360,00
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>95 674,93</b>	<b>113 733,26</b>	<b>225 551,77</b>
COTISATIONS	3 000,00	3 000,00	3 000,00
DONS - PRODUITS DIVERS	75,00	1 500,00	2 053,21
MÉCÉNAT	92 599,93	109 233,26	127 341,56
MÉCÉNAT - prestations			18 157,00
MÉCÉNAT - exposition temporaire	0,00	0,00	75 000,00
<b>REPRISES SUR AMORT. ÉLÉMENTS D'ACTIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>REPRISES SUR PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>17 413,77</b>	<b>35 806,11</b>
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>7 940,64</b>	<b>5 913,69</b>	<b>7 376,96</b>
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 986 243,26</b>	<b>1 978 362,90</b>	<b>2 234 410,69</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>196 067,54</b>	<b>214 137,98</b>	<b>276 104,53</b>
ACHATS ÉTUDES & PRESTATIONS SERVICES	5 420,00	10 895,50	5 670,45
FOURNITURES NON STOCKABLES	77 859,74	78 711,81	78 614,34
FOURNITURES ENTRETIEN, PETIT ÉQUIPEMENT	71 704,15	82 501,07	139 069,04
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 001,52	6 048,33	4 677,07
FOURNITURES ADMINISTRATIVES			1 133,00
AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	8 837,83	8 224,66	7 486,75
ACHATS DE MARCHANDISES BOUTIQUE	27 244,30	27 756,61	39 453,88
<b>SERVICES EXTERNES</b>	<b>161 843,01</b>	<b>185 053,46</b>	<b>244 598,57</b>
SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE	59 180,82	68 605,25	118 441,70
SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE			17 024,00
LOCATIONS	23 811,91	22 891,98	21 634,80
ENTRETIEN GÉNÉRAL	20 809,24	32 513,74	27 825,95
MAINTENANCE	27 991,19	28 609,22	28 086,42
ASSURANCES	21 958,45	19 356,39	20 262,93
DOCUMENTATION	2 273,08	2 828,08	3 423,97
COLLOQUES SEMINAIRES, FORMATIONS	5 818,32	10 206,80	7 360,00
AUTRES CHARGES EXTERNES	0,00	42,00	538,80

**COMPTE DE RÉSULTAT ANNÉE 2019**

	AU 31/12/19	AU 31/12/18	AU 31/12/17
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>199 822,16</b>	<b>240 955,95</b>	<b>292 681,48</b>
PERSONNEL DETACHE OU MIS A DISPOSITION	84 350,00	111 077,00	144 001,00
REMUNERATIONS INTERMED. DIV. GARDIENNAGE	4 656,71	8 874,60	8 764,51
HONORAIRES	34 073,68	40 927,77	36 816,89
ANNONCES ET INSERTIONS	17 488,32	18 187,85	20 188,64
CADEAUX CLIENTELE	797,34	933,80	4 814,91
CATALOGUES ET IMPRIMÉS - PUBLICATIONS	12 444,09	10 813,70	11 706,98
TRANSPORTS (sur achats et expositions)	906,51	1 266,46	1 585,35
FRAIS DÉPLACEMENT/HÉBERGEMENT (pers .extér.)	760,37	890,11	12 800,81
MISSION/RÉCEPTION	21 843,07	24 526,63	31 589,89
AFFRANCHISSEMENTS	7 087,40	7 697,69	4 665,05
TÉLÉCOM	6 610,91	7 392,54	7 520,06
SERVICES BANCAIRES	3 341,96	3 134,12	3 012,31
COTISATIONS	5 461,80	4 765,68	5 215,08
PRESTATIONS DIVERSES	0,00	468,00	0,00
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>86 476,75</b>	<b>67 859,93</b>	<b>66 409,29</b>
TAXE SUR SALAIRES	64 070,95	48 128,05	46 813,00
PARTICIPATION FORMATION CONTINUE	16 659,00	16 055,00	15 566,00
EFFORT CONSTRUCTION ET AUTRES TAXES	5 746,80	3 676,88	4 030,29
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1 231 218,24</b>	<b>1 203 294,71</b>	<b>1 193 710,91</b>
SALAIRES	895 343,85	837 060,85	836 316,32
SALAIRES / rembt prevoyance	-10 998,17		-3 640,56
CHARGES SOCIALES	346 872,56	366 233,86	361 035,15
<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>145 942,30</b>	<b>135 469,56</b>	<b>112 555,80</b>
AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	110 976,43	98 253,03	71 912,21
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	309,64	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	34 656,23	37 216,53	40 643,59
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>46 497,09</b>	<b>25 676,18</b>	<b>46 974,28</b>
DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTIONS	30 597,09	2 453,80	16 057,70
CRÉANCES EXERCICE ET EXERCICES ANTÉRIEURS	15 900,00	18 722,38	30 852,56
CHARGES DIVERSES	0,00	4 500,00	64,02
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 067 867,09</b>	<b>2 072 447,77</b>	<b>2 233 034,86</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-81 623,83</b>	<b>-94 084,87</b>	<b>1 375,83</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>363,76</b>	<b>193,10</b>	<b>185,63</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>64,96</b>	<b>346,12</b>	<b>69,46</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>298,80</b>	<b>-153,02</b>	<b>116,17</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-81 325,03</b>	<b>-94 237,89</b>	<b>1 492,00</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT ANNÉE 2019**

	AU 31/12/19	AU 31/12/18	AU 31/12/17
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
- SUR OPÉRATIONS DE GESTION	105,45	17 298,71	6 232,03
- SUR OPÉRATIONS CAPITAL, CESSIONS D'ACTIFS	5 723,44	19 078,61	13 988,38
- SUR OPÉRATIONS CAPITAL, SUBV INVESTISSEMENT	13 518,89	6 713,61	1 522,00
- AUTRES OPÉRATIONS CAPITAL	0,00	6 045,53	0,06
- REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	525,15	0,00
<b>TOTAL (V)</b>	<b>19 347,78</b>	<b>49 661,61</b>	<b>21 742,47</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
- SUR OPÉRATIONS DE GESTION	2 742,18	995,00	4 481,65
- VALEUR COMPTABLE ACTIFS CÉDÉS	5 723,44	19 078,61	13 988,38
- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	4 108,26	0,84
- DOTATIONS RISQUES & CHARGES	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL (VI)</b>	<b>8 465,62</b>	<b>24 181,87</b>	<b>18 470,87</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>10 882,16</b>	<b>25 479,74</b>	<b>3 271,60</b>
<b>IMPÔTS (VII)</b>	<b>131,00</b>	<b>582,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>2 005 954,80</b>	<b>2 028 217,61</b>	<b>2 256 338,79</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)</b>	<b>2 076 528,67</b>	<b>2 097 557,76</b>	<b>2 251 575,19</b>
<b>DEFICIT</b>	<b>-70 573,87</b>	<b>-69 340,15</b>	<b>4 763,60</b>

<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
BENEVOLAT	4 072,18	
PRESTATIONS EN NATURE	90 189,80	90 189,80
DONS EN NATURE	1 283,95	1 283,95
MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX	-73 665,80	-73 665,80
PRESTATIONS DE SERVICE	-16 524,00	-16 524,00
DONS DE FOURNITURES	-1 283,95	-1 283,95
BENEVOLAT	-4 072,18	



## **A C M A P O R**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 2 831 212,38 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un déficit de 70 573,87 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par les membres du conseil d'administration.



## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Exercice clos le : 31 décembre 2019

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◆ Continuité de l'exploitation.  
La continuité de l'exploitation est assurée.
- ◆ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.  
La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respectée.
- ◆ Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Evénement particulier survenu post clôture de l'exercice

L'état d'urgence sanitaire pour pandémie liée au Coronavirus Covid-2019 a été prononcé par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) le 30 janvier 2020. S'agissant d'un événement post-clôture non lié à des conditions existantes au 31 décembre 2019, cet événement n'a pas d'incidence sur le bilan et le compte de résultat à cette date.

L'association est néanmoins amenée depuis cet état d'urgence à devoir faire face aux conséquences de cette pandémie et des moyens mis en œuvre pour lutter contre sa propagation : mise en télétravail de quelques collaborateurs (administratif) et activité partielle pour le reste des salariés.

L'association a pris connaissance de l'ensemble des mesures d'accompagnement annoncées par le gouvernement et pouvant lui permettre d'assurer sa continuité d'exploitation et à ce jour seul le recours à l'activité partielle a été mis en place.

Cette crise sanitaire et ses conséquences économiques à moyen terme, qu'il est difficile à ce stade de pouvoir apprécier, sont susceptibles d'avoir une incidence sur certaines évaluations d'actifs, de passifs du bilan et du compte de résultat, notamment sur le niveau d'activité mais ne devraient pas remettre en cause la continuité d'exploitation.

## INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### ACTIF

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Tableau annexe 5

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau annexe 6

- ◆ Logiciel 3 ans

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Tableau annexe 5

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau annexe 6

- ◆ Matériel industriel 3 ou 5 ans
- ◆ Installation et agencement muséographique 3 à 10 ans
- ◆ Restauration de bateaux de collection 15 ans
- ◆ Matériel de transport 4 ans
- ◆ Matériel informatique 3 ans
- ◆ Matériel multimédia 2 à 5 ans
- ◆ Matériel et mobilier de bureau 3 à 10 ans
- ◆ Fonds d'exposition 1 an

Depuis l'exercice 2010 les ouvrages achetés pour le centre de documentation sont comptabilisés, non plus en immobilisations, mais en comptes de charges, comme cela se pratique par ailleurs.

## Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode P.E.P.S. (premier entré, premier sorti).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Le calcul de la provision s'apprécie selon l'ancienneté de l'article dans le stock ainsi que de la variation du stock final de cet article.

Variation S.F. Ancienneté	-6%<V>5%	10%<V >10%
- 1 an	Néant	Néant
De 1 à 2 ans	10%	Néant
De 2 à 3 ans	25%	10%
De 3 à 4 ans	50%	25%
De 4 à 5 ans	75%	50%
Plus de 5 ans	95%	75%

## Créances

Le tableau annexe 8 donne l'état des échéances, des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Primes de remboursement des obligations

Non applicable.

## **PASSIF**

### **Provisions inscrites au bilan**

Le tableau annexe 7 décrit l'état des provisions.

L'article 90 de la loi de Financement de la sécurité sociale pour 2009 supprime, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la mise à la retraite d'office par l'employeur des salariés jusqu'ils aient atteint l'âge de 70 ans. La décision de passage de l'activité à la retraite relèvera du choix du salarié.

De ce fait, seul un départ à l'initiative du salarié a été retenu dans les modalités de calcul de la « provision pour indemnité de départ à la retraite ».

Paramètres retenus pour le calcul :

- âge de départ à la retraite : 65 ans
- initiative du départ : 100% employé
- taux de charges patronales moyen pour les cadres : 50%
- taux de charges patronales moyen pour les non cadres : 42%

Nous utilisons désormais un logiciel actuarial pour le calcul de la provision pour indemnité de départ en retraite.

Précisions sur le mode de calcul de l'indemnité de départ à la retraite :

La méthode d'évaluation est la même que les exercices précédents à savoir :

- Il n'a pas été tenu compte d'un coefficient d'actualisation ;
- La table de mortalité utilisée est celle de 2012-2014 ;
- Le turn-over : les données générales figurent dans le logiciel de calcul utilisé. Cette hypothèse est très importante puisque la provision peut varier du simple au double selon les variations d'effectif d'un exercice à l'autre dans une association dotée d'un effectif comme le nôtre. Nous avons donc volontairement utilisé des données générales pour neutraliser ces impacts qui seraient totalement sans rapport avec l'engagement réel.

Il en ressort une variation de 34 656,23€.

### **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

### **Opérations à long terme**

Non applicables.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Les contributions volontaires en nature accordés à l'association en 2019 sont :

- 73 665,80 € pour la mise à disposition de locaux,
- 16 524,00 € pour des prestations de service,
- 1 283,95 € pour des dons en fournitures.
- 4 072,18 € pour le bénévolat

Soit un total de 95 545,93 €

Ces montants sont donc annexés en bas notre compte de résultat.

Les tableaux ci-après reprennent :

- l'état des subventions et des autres créances à recevoir au 31 décembre, au titre de l'exercice 2019 et des exercices précédents.
- l'état des créances clients à recevoir au 31 décembre, au titre de l'exercice 2019 et des exercices précédents.

## ANNEXE 5

### IMMOBILISATIONS 2019

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
<b>INCORPORELLES</b>				
- Frais d'établissement, de recherche et de développement	0,00			0,00
- Concessions et droits similaires, brevets, licences				
* Concessions & droits similaires	69 532,49		5 178,32	64 354,17
* Média/Audio visuel	15 250,00			15 250,00
TOTAL I	84 782,49	0,00	5 178,32	79 604,17
- Immobilisations incorporelles en cours	0,00			0,00
- Avances et acomptes	0,00			0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CORPORELLES</b>				
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	73 894,41	12 787,78		86 682,19
- Autres immobilisations corporelles				
* Installations générales, agencements et aménagements divers	833 923,58	60 870,00		894 793,58
* Matériel de transport	14 615,20			14 615,20
* Matériel informatique	126 077,67	1 518,95		127 596,62
* Matériel multimédia	106 680,74	9 374,70		116 055,44
* Matériel pédagogique	33 784,48			33 784,48
* Matériel de bureau, mobilier	122 627,64	2 167,15	545,12	124 249,67
* Collections	1 218 301,82	6 873,00		1 225 174,82
* Fonds d'expositions	39 006,64			39 006,64
* Conservation préventive	27 893,93			27 893,93
* Patrimoine flottant	125 371,68			125 371,68
* Fonds documentaire	145 691,40			145 691,40
- Immobilisations corporelles en cours	2 664,00			2 664,00
- Avances et acomptes	35 751,30	24 290,70	60 042,00	0,00
TOTAL III	2 906 284,49	117 882,28	60 587,12	2 963 579,65
<b>FINANCIÈRES</b>				
- Prêts et autres immobilisations financières	60,98			0,00
TOTAL IV	60,98	0,00	0,00	60,98
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>2 991 127,96</b>	<b>117 882,28</b>	<b>65 765,44</b>	<b>3 043 244,80</b>

## ANNEXE 6

### AMORTISSEMENTS 2019

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
<b>INCORPORELLES</b>				
- Frais d'établissement, de recherche et de développement	0,00			0,00
- Concessions et droits similaires, brevets, licences				
* Concessions & droits similaires	46 219,89	12 630,18	5 178,32	53 671,75
* Média/Audio visuel	0,00			0,00
TOTAL I	46 219,89	12 630,18	5 178,32	53 671,75
- Autres postes d'immo. incorporelles				0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CORPORELLES</b>				
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	56 300,29	9 215,24		65 515,53
- Autres immobilisations corporelles				
* Installations générales, agencements et aménagements divers	336 197,91	65 620,45		401 818,36
* Matériel de transport	426,28	3 653,80		4 080,08
* Matériel informatique	111 074,39	7 843,41		118 917,80
* Matériel multimédia	100 171,04	6 121,87		106 292,91
* Matériel pédagogique	33 784,48			33 784,48
* Matériel de bureau, mobilier	104 971,80	5 891,48	545,12	110 318,16
* Collections	0,00			0,00
* Fonds d'expositions	39 006,64			39 006,64
* Fonds documentaire	145 691,40			145 691,40
- Immobilisations corporelles en cours	0,00			0,00
- Avances et acomptes	0,00			0,00
TOTAL III	927 624,23	98 346,25	545,12	1 025 425,36
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>973 844,12</b>	<b>110 976,43</b>	<b>5 723,44</b>	<b>1 079 097,11</b>

## ANNEXE 7

### PROVISIONS INSCRITES AU BILAN 2019

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>RÉGLEMENTÉES</b>				
- Amortissements dérogatoires	0,00			0,00
<b>TOTAL I</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
- Provisions pour risques	0,00			0,00
- Provision pour amendes et pénalités	0,00			0,00
- Provisions pour pensions et obligations similaires	308 435,49	34 656,23		343 091,72
- Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			0,00
- autres provisions pour risques et charges	0,00	2 318,00		2 318,00
<b>TOTAL II</b>	308 435,49	36 974,23	0,00	345 409,72
<b>POUR DÉPRÉCIATION</b>				
- Sur immobilisations	0,00			0,00
- Sur stocks et en-cours	70 927,61	309,64		71 237,25
- Sur comptes clients	0,00			0,00
- autres provisions pour dépréciation	0,00			0,00
<b>TOTAL III</b>	70 927,61	309,64	0,00	71 237,25
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>379 363,10</b>	<b>37 283,87</b>	<b>0,00</b>	<b>416 646,97</b>
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		37 283,87	0,00	
- financières				
- exceptionnelles		0,00	0,00	



## ANNEXE 8

### ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
- Créances rattachées à des participations			
- Prêts			
- Autre immobilisations financières	60,98		60,98
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
- Fournisseurs	5 622,20	5 190,43	431,77
- Clients	46 121,39	46 121,39	
- Clients douteux ou litigieux	60,00	60,00	
- Personnel et comptes rattachés	52,21	52,21	
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 147,14	7 151,21	995,93
- État et autres collectivités publiques			
* Subventions à recevoir	479 747,50	365 472,87	114 274,63
* Etat	0,00	0,00	
- Débiteurs divers	32 136,18	6 200,00	25 936,18
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	39 051,23	38 088,72	962,51
<b>TOTAUX</b>	<b>610 998,83</b>	<b>468 336,83</b>	<b>142 662,00</b>
ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
- Emprunts et dettes financières divers	10 923,37	10 923,37	
- Clients	76,00	76,00	0,00
- Fournisseurs et comptes rattachés	338 896,19	172 587,74	166 308,45
- Personnel et comptes rattachés	88 269,58	88 269,58	
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	143 225,86	143 055,17	170,69
- État et autres collectivités publiques			
* Impôts	87,00	87,00	
* Taxe sur la valeur ajoutée	0,00	0,00	
* Autres impôts, taxes et versements assimilés	24 574,51	24 574,51	
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 549,38	5 549,38	
- Autres dettes	0,00	0,00	
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>30 946,29</b>	<b>30 916,29</b>	<b>30,00</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>642 548,18</b>	<b>476 039,04</b>	<b>166 509,14</b>

## ANNEXE 9

### FONDS DÉDIÉS 2019

Subventions, affectation, montant d'origine	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Fonctionnement DRAC 10 000 €	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €

## ETAT DES SUBVENTIONS À RECEVOIR ET DES AUTRES CRÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2019

<u>Subventions scolaires</u>		<u>Divers</u>	8 163,32
CUD - 2019	78 500,00		
		<u>Dons</u>	14 120,00
<u>Subventions de fonctionnement</u>		<u>Personnel</u>	52,21
CUD - mise à disposition personnel - 2018	112 278,00		
CUD - mise à disposition personnel - 2019	84 350,00		
CUD - fonctionnement - 2019	-98 222,00	<u>Mécénat</u>	
CUD - entretien des bateaux - 2019	122 500,00	Club entreprises 2017	9 300,00
		Club entreprises 2018	2 500,00
Région Hauts-de-France - 2019	155 000,00	Club entreprises 2019	6 200,00
<u>Subventions d'investissements</u>		<u>Fournisseurs - avoir à recevoir</u>	723,92
CUD - 2019	25 341,50		
	SOUS TOTAL I 479 747,50		SOUS TOTAL II 41 059,45
		TOTAL	520 806,95

## ETAT DES CRÉANCES CLIENTS À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2019

### Clients

entrées musée - 2019	2 909,55	Mise à disposition - 2019	20 819,16
boutique - 2019	32,18		20 000,00
activités annexes - 2019	2 420,50		
	<hr/>		<hr/>
	<u>5 362,23</u>		<u>40 819,16</u>

## ANNEXE 11

## TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS 2019

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
<b>ORIGINES</b>		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		30 809,07
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		-69 340,15
TOTAL I		-38 531,08
<b>AFFECTATIONS</b>		
Affectation aux réserves - Réserves statutaires ou contractuelles		0,00
- Autres réserves		
Projet associatif		0,00
Report à nouveau		-69 340,15
TOTAL II		-69 340,15
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>	Exercice N	Exercice N-1
<b>ENGAGEMENTS - A -</b>		
- Engagements de crédit-bail mobilier (au 31 décembre)		
	0,00	0,00
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES - B -</b>		
- Sous-traitance		
	59 180,82	68 605,25
- Locations, charges locatives et de copropriété		
	23 811,91	22 891,98
- Personnel extérieur à l'association		
	84 350,00	111 077,00
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		
	38 680,39	49 706,37
- Autres comptes		
	155 642,05	173 728,81
	Total du poste	361 665,17
		426 009,41
<b>IMPÔTS ET TAXES - C -</b>		
- Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		
	84 634,95	67 912,36
- Taxe professionnelle		
	0,00	0,00
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		
	1 841,80	-52,43
	Total du poste	86 476,75
		67 859,93
<b>T.V.A. - D -</b>		
- Montant de la T.V.A. collectée		
	0,00	0,00
- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		
	0,00	0,00
<b>DIVERS - E -</b>		
- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle DADS1)		
	868 410,64	
Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 2,00) :		
	28,66	
Effectif moyen mis à disposition d'ACMAPOR :		
	1,50	